

**INSTRUCTIONS CONCERNANT LES ELEVES DE
SECTION TERTIAIRE
RENTREE 2026**

AUTRES FOURNITURES A PREVOIR : *Attendre les instructions données par les professeurs.*

TENUE DES ELEVES : Pour des raisons professionnelles (stage et contacts avec les entreprises et la clientèle), les élèves du secteur tertiaire sont astreints à une tenue particulièrement soignée : **ni piercing, ni coiffure excentrique.**

AUCUNE NEGLIGENCE OU FANTAISIE DEPLACÉE NE SERA TOLÉRÉE

En particulier, la coupe des cheveux des élèves sera correcte.

ATTESTATION

Je soussigné(e)

☐ Responsable de l'élève reconnais avoir pris connaissance des instructions relatives aux élèves des sections tertiaires. Je m'engage à m'y conformer et à veiller à ce que mon enfant respecte les règles énoncées.

☐ Elève de la section hôtelière du LP de MOUTIERS reconnais avoir pris connaissance des instructions relatives aux élèves des sections hôtelières. Je m'engage à m'y conformer et à respecter les règles énoncées.

Fait à le / /

Signature

244 avenue de la libération
BP 201
73604 MOUTIERS Cedex
04.79.24.21.77

FICHE D'INSCRIPTION

SECTEUR TERTIAIRE

Pour une entrée en BAC Professionnel :

☐ 2PRAG : ☐ Seconde PRO Métiers de la gestion administrative, du Transport, de la Logistique et de la Sécurité
☐ Seconde PRO Métiers de la relation client

☐ 1 PRAG : ☐ Première PRO AGORA ☐ Première PRO Métiers de l'accueil

☐ TPRAG : ☐ Terminale PRO AGORA ☐ Terminale PRO Métiers de l'accueil

NOM : Prénom :

Né(e) le : / / à Département :

SEXE : M ☐ F ☐ Elève majeur : Oui – Non Nationalité :

Tél. portable¹ : / / / / Mail¹ :@.....

¹ Renseignements indispensables pour Parcoursup

Habite chez ☐ son père ☐ sa mère ☐ autre, à préciser :

A sa propre adresse ☐ :

REGIME SOLICITE : EXTERNE ☐ DEMI-PENSIONNAIRE ☐ INTERNE² ☐

² Pour les demandes d'internat une fiche est à remplir : attention les places sont limitées

SCOLARITE ANTERIEURE :

2025-2026 CLASSE ETABLISSEMENT FREQUENTE

CHOIX DES LANGUES

LANGUE VIVANTE A

☐ ANGLAIS

LANGUE VIVANTE B

☐ ALLEMAND

☐ ESPAGNOL

☐ ITALIEN

SUITE AU DOS ➡

TOUS LES CHAMPS DOVENT ETRE RENSEIGNES

RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX :

Responsable légal 1 : ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre, précisez :

Paie les frais scolaires ☐ Perçoit les aides ☐

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. domicile : / / / / Tél. portable : / / / /

A contacter en priorité : ☐ Autorisation SMS : Oui ☐ Non ☐

Adresse mail :@.....

Profession : Tél. employeur : / / / /

Autorise à communiquer son adresse postale et son courriel : Oui ☐ Non ☐

Responsable légal 2 : ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre, précisez :

Paie les frais scolaires ☐ Perçoit les aides ☐

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. domicile : / / / / Tél. portable : / / / /

A contacter en priorité : ☐ Autorisation SMS : Oui ☐ Non ☐

Adresse mail :@.....

Profession : Tél. employeur : / / / /

Autorise à communiquer son adresse postale et son courriel : Oui ☐ Non ☐

Nombre d'enfants à charge (y compris l'élève) :

LISTES DES PIÈCES À JOINDRE POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES

À LA RENTRÉE 2026

IMPORTANT : AUCUNE INSCRIPTION NE SERA EFFECTIVE SI LE
DOSSIER EST INCOMPLET

SECRETARIAT ELEVES

- ☐ La présente fiche d'inscription complétée
- ☐ Cas particulier : La fiche de recueil de consentement pour l'étude automatique du droit à la bourse
- ☐ Cas particulier : jugement de divorce qui stipule l'adulte ayant autorité
- ☐ La photocopie du bulletin scolaire du 3^{ème} trimestre de l'année 2025/2026
- ☐ La photocopie du livret de famille
- ☐ La photocopie de la pièce d'identité de l'élève (recto et verso) ou du passeport

INFIRMERIE

- ☐ La fiche d'urgence (**titre vert**) complétée
- ☐ La fiche aménagements complétée si votre enfant est concerné

INTENDANCE

- ☐ La fiche intendance (**titre jaune**) complétée auquel il faudra joindre un RIB pour les remboursements en votre faveur (solde de cantine, frais de transport de stage...) ou le versement des bourses (dans ce cas le RIB doit correspondre au responsable qui a fait le dossier de bourse).

VIE SCOLAIRE

- ☐ La fiche de demande d'internat complétée.
- ☐ La cotisation facultative à la Maison Des Lycéens (MDL) (**titre rose**) : 10€ en espèces, ou chèque à l'ordre de : La Maison Des Lycéens « Raymond Devos » avec le nom et prénom de votre enfant au dos du chèque, ou par virement.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR LA SCOLARITE ET L'INSCRIPTION AUX EXAMENS

A la rentrée, nous vous demanderons de déposer sur Pronote, via les notifications envoyées, une attestation d'assurance scolaire (précisant que l'élève est garanti en responsabilité civile et en risques individuels ainsi que la période de validité de l'attestation), l'attestation de recensement citoyen (pour les élèves ayant 16 ans ou plus), et la pièce d'identité recto verso de votre enfant (un seul fichier possible)

LES AMENAGEMENTS AU LYCEE

A compléter uniquement si votre enfant a bénéficié d'un PAP et/ou d'un aménagement aux examens.

NOM : Prénom :

Veuillez cocher la classe de votre enfant :

Filières générales et technologiques				
☐ 2 ^{nde} GT	☐ 2 ^{nde} DE SKI	☐ 2 ^{nde} DE MONTAGNE	☐ 2 ^{nde} PE	☐ 1 ^{ère} STMG

Filières professionnelles				
CAP		BAC PRO		
☐ Transports par câbles et remontées mécaniques	☐ Cuisine ou service	☐ Hôtellerie et restauration	☐ Pilotage et maintenance d'installations automatisées	☐ Gestion administrative ou relation client

ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE

Votre enfant a-t-il bénéficié d'un PAP au collège : ☐ OUI ☐ NON

AMENAGEMENTS AUX EXAMENS

Votre enfant a-t-il bénéficié d'aménagements pour le DNB : ☐ OUI ☐ NON

Si vous souhaitez que ces aménagements soient reconduits, merci de joindre une copie de son PAP et la notification d'aménagements aux examens.

FICHE DE DEMANDE D'ADMISSION A L'INTERNAT

244 avenue de la libération
BP 201
73604 MOUTIERS Cedex
04.79.24.21.77

Cette fiche de demande doit être remplie obligatoirement afin que la commission d'internat se prononce. **À remettre en même temps que le dossier d'inscription ou de réinscription – date limite le 3 JUILLET 2026**

Cette commission aura lieu le : **MERCREDI 8 JUILLET 2026 à 10h00**

La réponse définitive sera retournée après la commission par mail.

Merci de remplir l'intégralité des renseignements suivants :

Nom, prénom(s) de l'élève : Sexe : ☐ M ☐ F

Né(e) le / / (âge au 01/09/2026 :)

Niveau de classe année scolaire 2026/2027 : DES / DEM/ PE (entourer le cas échéant)

Demande pour le motif suivant : ☐ Géographique ☐ Convenance personnelle

Vous pouvez préciser le motif de votre demande sur papier libre joint à ce document.

Adresse du domicile de l'élève : **Fournir un justificatif de domicile**

.....
.....

➤ Distance domicile/lycée :km, Temps de trajet domicile/lycée en transport en commun :

Noms des responsables légaux de l'élève :

Dans le cas d'une domiciliation très éloignée, la famille s'engage à trouver une FAMILLE D'ACCUEIL. Pour toute sollicitation de l'établissement (médicale, grève, discipline, cas de force majeure...), les parents ou responsables légaux sont tenus de venir chercher leur enfant, ou d'envoyer la personne ci-dessous désignée :

M. ou Mme  / / / /
(Responsable majeur)

Cas des SP3 majeurs au 01/09/2026 : les élèves de SP3 majeurs à la rentrée, ne sont pas prioritaires. Ils seront affectés en fonction des places disponibles. Un classement des demandes pourra être établi en fonction du Quotient Familial. **Merci de préciser votre Quotient Familial CAF :**

Nous demandons à la famille de :

- **Prendre connaissance des règles de fonctionnement**, le lire et le faire comprendre à son enfant.
- **Respecter le trousseau de l'internat** et fournir à son enfant tout matériel inscrit au règlement intérieur : couette, linge de nuit, nécessaire de toilette...
- **S'engager à assurer le nettoyage régulier** du linge de lit.

Fait à, le / / 2026

Signature obligatoire des parents ou de l'élève majeur :

L'internat, l'apprentissage de la vie en collectivité au service de la réussite scolaire

Être interne, c'est :

- respecter le règlement de l'internat, notamment des contraintes de fonctionnement et des horaires

6h45 lever

7h15 fermeture des dortoirs

7h-7h30 petit déjeuner

18h appel

18h-18h40 travail personnel, douche...

18h40-19h50 dîner-détente

19h50 remontée dans les dortoirs

- appel 20h-21h30 travail

personnel

21h30-22h autonomie dans les

chambres 22h extinction des

lumières

Les dortoirs ferment à 7h15 et rouvrent à

- 17h30 le lundi, le mardi et le jeudi

- 13h30 le mercredi

- veiller au respect des autres et de soi afin que la vie collective soit paisible et sereine pour chacun
- adopter un comportement responsable dans son hygiène de vie (sommeil suffisant, interdiction de la consommation d'alcool ou autres stupéfiants...) et face aux enjeux scolaires (travail personnel effectif et suffisant)

Des lieux de vie et de travail

De 18h40 à 20h, accès au foyer des lycéens

De 20h à 21h30, accès au CDI

Des aménagements des horaires d'accueil pour les élèves ayant une pratique sportive ou culturelle dans un club à Moûtiers ou aux alentours (avec autorisation des parents)

Des commissions « mieux vivre à l'internat » où chaque dortoir est représenté par 2 délégués pour échanger sur les conditions de vie à l'internat

Bon à savoir

- Le trousseau des internes est composé des affaires d'hygiène personnelle, des vêtements nécessaires pour la semaine, de draps (housse et drap plat ou housse de couette), d'une couverture ou couette, d'un oreiller et taie d'oreiller. Le nettoyage du linge de lit doit être assuré régulièrement. Les affaires devront être rapportées au domicile à chaque période de vacances.
- En cas d'absence, la famille s'engage à prévenir la vie scolaire avant 18h.
- Chaque famille, trop éloignée pour pouvoir venir chercher son enfant en cas d'hospitalisation, problème grave de discipline ou autres, s'engage à désigner une famille d'accueil pouvant la suppléer.

Les tarifs

Pour la rentrée 2026/2027, le forfait « pension » (Petit déjeuner/ déjeuner/ goûter/ diner/ nuitée) est d'environ 1383€ par an (dont 548.56 € pour le 1er trimestre). Le forfait « interne modulé » (pour les élèves absents du mardi 17h30 au jeudi 8h) est d'environ 940€ par an (dont 372.83€ pour le 1er trimestre). Le forfait « interne externe » réservé aux majeurs hébergés à l'extérieur est d'environ 1107€. Les tarifs sont revus chaque année.

RECUEIL DE CONSENTEMENT POUR L'ETUDE
AUTOMATIQUE DU DROIT A LA BOURSE : à compléter
uniquement si non effectué les années précédentes
(Collège ou lycée)

L'élève :

Nom de l'élève :

Prénom : Né le : ____/____/____

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez droit à une bourse pour son année scolaire.

Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier les informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e), si vous êtes dans cette situation.

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.

De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.

Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous



Vous-même :

Nom de famille* (1) :

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : ____/____/____ Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : ____ Commune de naissance* (4) :

Votre concubin(e) :

Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche.

Nom de famille* (1) : Civilité* : Mme ☐ M. ☐

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : ____/____/____ Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : ____ Commune de naissance* (4) :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire (2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil (4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France.

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : ____/____/____

Signature :

244 avenue de la libération
BP 201
73604 MOUTIERS Cedex
04.79.24.21.77

FICHE D'URGENCE A L'INTENTION DES PARENTS

Document non confidentiel à remplir par les familles

Nom : Prénom :

Classe au 01/09/2025 :

Date de naissance : / /

En cas d'accident ou de malaise aigu, le chef d'établissement appelle le SAMU : 15

Responsable légal 1 : ☐ Père ☐ Mère ☐ Autres, précisez :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. portable : / / / / Tél. employeur : / / / / Poste :

Responsable légal 2 : ☐ Père ☐ Mère ☐ Autres, précisez :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. portable : / / / / Tél. employeur : / / / / Poste :

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'hébergement de votre enfant dans une famille d'accueil, veuillez nous indiquer leurs coordonnées :

Nom – Prénom : Tél. portable : / / / /

Adresse :

En cas d'urgence, un élève, accidenté ou malade, est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Veuillez nous préciser les éléments suivants :

► Date du dernier vaccin antitétanique : / /

► Votre enfant bénéficie-t-il d'un projet d'accueil individualisé (PAI) : ☐ NON ☐ OUI Motif :

Si votre enfant présente un problème de santé nécessitant des mesures particulières dans le cadre scolaire, un PAI pourra être mis en place. Il vous appartient d'en faire la demande auprès du chef d'établissement.

► Votre enfant a-t-il bénéficié d'un GEVA-Sco ? ☐ NON ☐ OUI

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière scolaire.

Principe général : il est rappelé que l'élève ne doit en aucun cas être porteur de boîtes de médicaments, y compris à l'internat. Dans le cas d'un traitement médical continu ou passager, à suivre durant les heures scolaires, vous devez faire parvenir à l'infirmière les médicaments accompagnés de l'ordonnance du médecin et d'une demande écrite de votre part.

Fait à, le / /

Signature

244 avenue de la libération
BP 201
73604 MOUTIERS Cedex
04.79.24.21.77

FICHE DE RENSEIGNEMENTS INTENDANCE

**VALANT ACCEPTATION DU RÈGLEMENT D'ADMISSION AU SELF ET DU RÈGLEMENT
DU SERVICE D'HÉBERGEMENT (Joindre un RIB obligatoire pour tous)**

NOM : **Prénom :** Classe au 01/09/26 :

Né(e) le : / / à Département :

SEXE : M ☐ F ☐ Nationalité : Elève majeur : OUI - NON

RÉGIME SOLLICITÉ : EXTERNE ☐ FORMULE LIBRE DEMI-PENSIONNAIRE ☐ FORFAIT INTERNE ☐* FORFAIT

* Pour les demandes d'internat, une fiche est à remplir : attention, les places sont limitées.

Identité du Responsable de l'élève (destinataire de la facture des frais de pension ou demi-pension)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Courriel :@.....

PÈRE : Tel (portable) : - - - - Tel (fixe) : - - - -

MÈRE : Tel (portable) : - - - - Tel (fixe) : - - - -

ELEVE : Tel (portable) : - - - -

Les factures trimestrielles sont envoyées à cette adresse mail, merci donc de renseigner une adresse valide consultée régulièrement

Je soussigné,, certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Fait à Signature (élève majeur) Signature des Parents (élève mineur)
Le / / 2026

RIB OBLIGATOIRE A COLLER
(même si l'élève est externe)

Marie Reine HENRY

Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques

Tél : 04 79 22 14 10 06 75 50 47 20

Mél : marie-reine.henry@ac-grenoble.fr

244 avenue de la Libération BP 201
73 604 Moutiers cedex

Moutiers le 16 juin 2026

AVANTAGE PREMIER EQUIPEMENT PROFESSIONNEL

CLASSE : Seconde MGATL

(Métiers de la Gestion Administrative, du Transport et de la Logistique)

Pour l'entrée en section professionnelle de votre enfant, la Région Auvergne Rhône Alpes finance une partie des équipements professionnels obligatoires pour la formation diplômante.

La classe de **2PRAG GA** est éligible pour obtenir une aide d'un montant de 108 € par élève.

Les commandes des équipements seront passées directement par le lycée auprès des fournisseurs acceptant le PASS'REGION :

- L'EPI de Savoie pour la tenue professionnelle.

Le montant du PASS'REGION prend en charge l'intégralité de la commande.

Les équipements seront livrés par nos partenaires courant septembre 2026.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information,

En vous remerciant,

Marie-Reine HENRY



Directrice Déléguée aux Formations



ASSOCIATION DES ELEVES « MAISON DES LYCEENS »

Lycée Ambroise Croizat – 73600 MOUTIERS

Moûtiers, le 06 mai 2026



Madame, Monsieur,

Espace de culture, de convivialité et d'échanges, **la Maison des lycéens** est une association (Loi 1901) placée sous la responsabilité d'élèves qui en assurent la Présidence, le Secrétariat et la Gestion financière et qui, en cohérence avec le Conseil de la Vie Lycéenne, contribue au bien-être des élèves, au financement de séjour linguistiques et œuvre dans des actions de solidarité.

Vous avez été très nombreux à contribuer à son dynamisme à travers une cotisation annuelle conseillée de **10 euros**, qui a permis de restructurer la cafétéria, d'acquérir un baby-foot extérieur, des tables de pique-nique, de tennis de table... et de mener plusieurs actions.

Au nom des élèves de l'établissement et à titre personnel, nous tenions, en cette fin d'année scolaire, à vous remercier chaleureusement pour votre contribution.

D'autres projets ambitieux sont d'ores et déjà programmés ; nous croisons donc les doigts pour que nos souhaits se concrétisent et vous remercions, dès à présent, pour votre généreuse et précieuse participation.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Christophe DRIVET

Conseiller Principal d'Education

Robin PIPON

Elève de SP3G1

Président de la Maison des lycéens

Cotisation de 10 euros

Espèces ou Chèque à libeller à l'ordre de la Maison des lycéens " Raymond Devos"

Virement à : ASSOC MAISON DES LYCEENS

IBAN : FR76 1382 5002 0008 7774 3451 541

BIC : CEPFRPP382



COMMANDE DU PASS'RÉGION

Afin de vous assurer la réception de la carte PASS'RÉGION dans les meilleurs délais, nous vous demandons de faire la commande dès les résultats d'affectation. Vous devez pour cela vous connecter sur le site de la Région Auvergne Rhône-Alpes www.auvergnerhonealpes.fr/passregion, cliquer sur « commandez votre carte » et suivre la procédure. Votre enfant a également la possibilité de télécharger l'application sur son mobile.

IMPORTANT

Lors de cette démarche, votre enfant devra créer un **mot de passe** qui lui servira pour accéder à son **espace bénéficiaire** dans lequel il pourra visualiser ses avantages, réinitialiser son code d'utilisation, modifier ses coordonnées, renvoyer un lien d'activation...). Il définira également un **code d'utilisation** (à mémoriser) qui lui servira pour utiliser ses avantages. En fin de commande, il recevra sur l'adresse qu'il aura renseignée, un **lien d'activation temporaire** qu'il devra valider pour **finaliser** son compte.

➔ **En ce qui concerne les secondes Diplôme d'Etat** : pour pouvoir bénéficier de l'aide au premier équipement, inscrire votre enfant en BAC PRO, famille de métiers « métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées ». Il s'agit juste d'une inscription fictive pour vous permettre d'obtenir cette bourse mais votre enfant sera bel et bien inscrit en seconde générale DE.

➔ **Attention** : Lors du choix de l'établissement à la commande du Pass'Région, veillez à bien sélectionner le **LPO Ambroise Croizat** et non le LP Ambroise Croizat, quelle que soit votre filière ET choisir « **l'envoi dans l'établissement** ».

Après l'inscription de votre enfant dans notre établissement, nous validerons sa commande de carte auprès de la Région. Sa carte sera alors mise en fabrication et envoyée au lycée où elle sera activée.

Il pourra bénéficier des avantages « aide au premier équipement professionnel » (pour les sections professionnelles et bacheliers) et « manuels scolaires » **dès réception de la carte et jusqu'au 31 mai 2026**. Quant aux avantages « culture », « sport et loisirs de plein air » et « santé », il pourra les utiliser **du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027**.

Cette carte devra être conservée durant toute la scolarité au lycée. Elle est rechargée d'année en année. Elle est **indispensable pour l'entrée/sortie du lycée, le passage au self et le prêt de manuels scolaires** à la rentrée.

En cas de perte, votre enfant pourra demander un duplicata de sa carte sur son espace bénéficiaire, une somme sera alors retenue sur ses avantages.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la FAQ du site www.auvergnerhonealpes.fr/passregion. Un numéro de la Région est à votre disposition en cas de difficulté **0810 559 559**. Au sein du lycée, vous pouvez contacter les référents Pass'Région M. Rojon pour le lycée général et technologique ou M. Drivet pour la section d'enseignement professionnel.

Les référents Pass'Région



Plein d'avantages en Auvergne-Rhône-Alpes

2026-2027



RETROUVE TOUS
LES AVANTAGES ICI:



auvergnehonealpes.fr



**TÉLÉCHARGE
L'APPLI** sur





COMMANDE VITE TON PASS'RÉGION JEUNES

C'EST POUR QUI ?

Si tu entres au lycée, en CFA¹, en MFR², en missions locales...

Le PASS'Région Jeunes, c'est pour toi et c'est gratuit !

COMMENT OBTENIR MON PASS'RÉGION JEUNES ?

1 Je le commande à partir du 3 juin, dès que je connais précisément mon futur établissement, sur :

- > l'application PASS'Région Jeunes
- > le site auvergnerhonealpes.fr

2 Mon futur établissement doit valider ma demande.

3 Je reçois ma carte sous 15 jours et je peux l'utiliser immédiatement pour les avantages manuels scolaires³ et équipement professionnel, ou dès le 1^{er} septembre pour les autres avantages.

MES AVANTAGES

Le PASS'Région Jeunes offre **plein d'avantages** pour les jeunes en Auvergne-Rhône-Alpes :

-  **• Scolarité :** gratuité des manuels scolaires (pour les lycéens), aide à l'achat de manuels scolaires et d'équipements professionnels si la formation le nécessite
-  **• Culture :** places de cinéma, musées et expos, livres «loisir», spectacles et concerts
-  **• Sport et loisirs de pleine nature :** licence sportive, chasse et pêche
-  **• Santé :** formation Premier Secours Citoyen, coupons «dépistage / prévention»
-  **• Permis de conduire B :** après réalisation d'une mission d'engagement
- Bons plans :** tout au long de l'année...

¹ Centre de formation d'apprentis

² Maison Familiale Rurale

³ Pour savoir qui est concerné, rendez-vous sur auvergnerhonealpes.fr



Lycée Professionnel Ambroise Croizat Moûtiers

Calculatrices pour les Mathématiques et les Sciences Physiques

*** Rentrée 2026***

Pour les élèves entrant en classe de ...	Calculatrice
3^{ème} Prépa Métiers	Calculatrice scientifique CASIO <i>fx</i>-92+ ou TI-collège Plus Conserver la calculatrice scientifique CASIO <i>fx</i>-92+ <u>ou</u> TI- collège Plus ;
1^{ère} et 2^{ème} année CAP	
2^{nde} Bac Pro	Calculatrice graphique : <i>CASIO GRAPH light</i>

TARIFS ET REGLEMENT INTERIEUR DE LA PENSION

ET DEMI-PENSION

Règlement intérieur : Service Restauration et Hébergement

Les familles des élèves désirant prendre leur repas à midi ont le choix d'adopter la formule du forfait trimestriel de demi-pension ou la formule libre des repas décomptés à l'unité à chaque passage.

Les familles demandant la qualité de demi-pensionnaire seront automatiquement inscrites au **forfait demi-pensionnaire**.

Les familles qui souhaiteraient adopter la formule plus souple des repas décomptés devront préciser formule libre : **catégorie externe**.

La seule situation possible pour un élève souhaitant être hébergé à l'internat est la formule **forfait interne**. Un élève inscrit en qualité d'interne ou demi-pensionnaire formule "forfait" peut changer de catégorie **d'un trimestre à l'autre**. Pour cela, la famille doit en faire la demande, par courrier ou mail, au service intendance (pension217@gmail.com) 15 jours avant la fin du trimestre.

En cours de trimestre, le changement de catégorie ne sera accordé par le Chef d'Etablissement que dans les cas suivants :

- Avec un certificat médical demandant le retour de l'élève dans sa famille,
- Changement de domicile,
- Lorsque la situation familiale nouvelle de l'élève nécessite un changement de qualité.

Le remboursement des frais ou remise d'ordre sera accordé dans les cas suivants :

- Lorsque la famille souhaite que l'élève suive les préceptes de la religion musulmane,
- Lorsque l'élève sera absent pendant **plus de deux semaines consécutives** pour raison médicale dûment justifiée. **Dans ce cas, prévenir le service des 1/2 pensions (au 04.79.24.21.77 Poste 114)** qui enverra à la famille un imprimé de demande de remise d'ordre,
- Lorsque l'élève participe à un échange culturel avec un établissement étranger jumelé avec le lycée, ou le collège, ou à un voyage organisé par le Lycée ou le Collège,
- Lorsque l'élève effectue un stage en entreprise,
- Lorsque l'élève participe au **sein de la section "Pôle Espoir" ou des Brevets d'Etat** aux entraînements et aux compétitions,
- Lorsque l'élève participe aux activités de l'option EPS hors de l'établissement,
- Lorsque l'élève participe à la journée d'appel de la préparation à la défense.

Classes d'examen :

Les forfaits pension et demi-pension seront calculés pour ces classes sur la période concernant le début du trimestre jusqu'à la fin officielle des cours ou examens selon les classes.

Pour toutes les autres classes :

Les droits seront perçus jusqu'à la fin officielle des cours fixée par le Chef d'Etablissement en fonction des dates d'examens.

Règlement d'admission au self à l'égard des internes et des demi-pensionnaires

- 1) Chacun doit vérifier le matin avant de partir au lycée qu'il est en possession de son PASS'Région.
- 2) Les PASS'Région sont personnels : ils sont attribués à une personne précise pour utilisation pendant toute la scolarité de l'élève au lycée.
- 3) Un élève ne peut prêter son PASS'Région à un autre sous peine d'invalidation de sa carte et d'exclusion du self.
- 4) Un PASS'Région déclaré oublié par un élève sera invalidé par le Service Intendance. L'élève devra recommander une carte PASS'Région s'il ne l'a pas retrouvée dans un délai d'une semaine maximum.
- 5) Tout PASS'Région retrouvé devra être déposé à la vie scolaire afin d'être rendu à son propriétaire
- 6) Tout élève doit donner son nom, sa classe, sa qualité à la demande du surveillant ou du personnel d'intendance lors d'un contrôle au self.
- 7) Les élèves internes doivent présenter leur PASS'Région y compris le soir au self. Avant de quitter le dortoir, ils devront vérifier qu'ils possèdent bien leur PASS'Région.
- 8) Le non-respect de ces règles entraînera une **exclusion temporaire du service annexe d'hébergement**, prononcée par le Chef d'Etablissement, conformément au règlement intérieur. (Signature d'acceptation sur la fiche de renseignements intendance)

TARIFS (applicables jusqu'au 31/12/2026)

Forfait demi -pension	547,30 €/an
Forfait pension	1 383,60 €/an
Forfait interne modulé (élèves absents du mardi 17h30 au Jeudi 8h 00)	940,20 €/an
Forfait interne/externé	1 106,90 €/an
Carte 10 repas (élèves)	36,00 €

Le coût du trimestre est fonction du nombre de jours qu'il comporte

1^{er} Trimestre (septembre à décembre 2026)

FORFAIT DEMI-PENSION	Montant 1er trimestre	217,03 €
FORFAIT PENSION	Montant 1er trimestre	548,66 €
FORFAIT INTERNE MODULE	Montant 1er trimestre	372,83 €
FORFAIT INTERNE EXTERNE	Montant 1er trimestre	438,94 €

Les factures trimestrielles et relances de pension et demi-pension sont dorénavant envoyées par mail à l'adresse indiquée sur la fiche de renseignements intendance

Organisation rentrée 2025

Sections générales et Technologiques

Lundi 1er septembre 2025	10h30	2 ^{ndes} 1 à 5	Rentrée des internes	Internat
Lundi 1er septembre 2025	12h00	2 ^{ndes} 1 à 5	Réunion parents pour les nouveaux internes	Cinéma
Mardi 02 septembre 2025	8h00	2 ^{ndes} 1 à 5	Rentrée des élèves	appel dans la cour PP
Mardi 02 septembre 2025	10h00	2 ^{ndes} 1 à 5	Début des cours	
Lundi 1er septembre 2025	15h00	1 ^{ère} et T ^{le}	Rentrée des internes	
Mardi 02 septembre 2025	13h30	1 ^{ère} et T ^{le}	Rentrée des élèves	appel dans la cour pour T ^{les} Gles Profs référents
Mardi 02 septembre 2025	14h30	1 ^{ère} et T ^{le}	Début des cours	
Vendredi 12 septembre 2025	17h30	2 ^{ndes} 1 à 5	Rencontre avec l'équipe pédagogique	

Sections Sportives

Lundi 1er septembre 2025	08h30	2DEM	Rencontre avec coordos	F001 F002 F003
Lundi 1er septembre 2025	09h00	2DES	Rencontre avec coordos	Cinéma
Lundi 1er septembre 2025	09h00	2PE	Rencontre avec coordos	Cinéma
Lundi 1er septembre 2025	11h00	2DEM 2DES 2PE	Rentrée des internes	Internat
Lundi 1er septembre 2025	12h00	2DEM 2DES 2PE	Réunion parents pour les nouveaux internes	Cinéma
Lundi 1er septembre 2025	13h00	SP1 SP2 SP3	Rentrée des internes	
Lundi 1er septembre 2025	14h30	SP1 SP2 DEM	Rencontre avec coordos	F001 F002 F003
Lundi 1er septembre 2025	14h30	SP1 SP2 DES	Rencontre avec coordos	Cinéma
Lundi 1er septembre 2025	14h30	SP1 SP2 SP3 PE	Rencontre avec coordos	Cinéma
Mardi 02 septembre 2025	08h00	2DEM 2DES 2PE	Rentrée des élèves	appel dans la cour PP
Mardi 02 septembre 2025	08h00	SP1 SP2	Rentrée des élèves	prise en charge par PP
Mardi 02 septembre 2025	08h00	SP3	Rentrée des élèves	appel dans la cour Profs référents
Mardi 02 septembre 2025	10h00	2DEM 2DES 2PE	Début des cours	
Mardi 02 septembre 2025	10h00	SP1 SP2 SP3	Début des cours	

Sections Professionnelles

Lundi 1er septembre 2025	10h30	1 CAP 2BACPRO	Rentrée des internes	Internat
Lundi 1er septembre 2025	12h00	1 CAP 2BACPRO	Réunion parents pour les nouveaux internes	Cinéma
Lundi 1er septembre 2025	14h00	3PMET 1 CAP 2BACPRO	Rentrée des élèves	appel dans la cour PP avec parents
Lundi 1er septembre 2025	15h00	2CAP 1BACPRO TBACPRO	Rentrée des internes	Internat
Mardi 02 septembre 2025	08h00	2CAP 1BACPRO TBACPRO	Rentrée des élèves	prise en charge par PP
Mardi 02 septembre 2025	09h00	3PMET 1 CAP 2BACPRO	Début des cours	
Mardi 02 septembre 2025	09h00	2CAP 1BACPRO TBACPRO	Début des cours	
Vendredi 12 septembre 2025	16h30	3PMET 1 CAP 2BACPRO	Rencontre avec l'équipe pédagogique	

Sections BTS

Lundi 15 septembre 2025		MHR	Rentrée des élèves	
Jeudi 04 septembre 2025	09h00	TOURISME 2	Rentrée des élèves	
Jeudi 04 septembre 2025	14h00	TOURISME 1	Rentrée des élèves	Cinéma